



A Nantes, le lundi 15 décembre 2025,

Objet: demande de résiliation d'un contrat d'association.

A Monsieur Édouard Geffray,
Ministre de l'Éducation Nationale,

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

lors du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'académie de Nantes qui s'est tenu le 28 novembre 2025, les organisations syndicales FSU, CGT éduc'action et Sud éducation ont demandé lors de leur déclaration liminaire que des mesures soient prises à l'encontre du lycée Saint Stanislas de Nantes suite aux dizaines de plaintes déposées par des élèves pour violences, maltraitements, humiliations, viols ... Des faits d'une extrême gravité établis sur plusieurs décennies !

Après une deuxième intervention de notre part sur le même sujet et en insistant sur le fait que les subventions versées par la région soient supprimées, M. A. Martin, vice-président de la région Pays de la Loire en charge des lycées et de la formation initiale, a expliqué «ne rien pouvoir faire tant que le contrat d'association entre les autorités académiques et l'établissement existait». Il convient de préciser que, suite à notre deuxième intervention, Mme K. Béguin, rectrice de l'académie de Nantes, s'est engagée à rencontrer le collectif des victimes.

Au regard de la réponse de M. Martin mais surtout au regard de la violence systémique subie par ces dizaines d'enfants, de l'absence de reconnaissance des faits par certains responsables de l'établissement, nous vous demandons, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale de résilier le contrat d'association qui lie le lycée Saint Stanislas de Nantes au rectorat de Nantes. Tout plaide pour une rupture de ce contrat : un système de violences structurel et organisé sur plusieurs années, une absence d'écoute des victimes, une non communication aux familles, aux autorités académiques. En effet, depuis le 18 juin 2025, l'article R442-6-1 du code de l'éducation stipule qu'en cas de faits de violences, le chef d'établissement prévient sans délai l'autorité compétente de l'État en matière d'éducation. A notre

connaissance et même si les faits datent de plusieurs années, leur annonce a été effectuée par voie de presse.

Nous reconnaissons qu'au premier trimestre 2025 suite à la découverte des violences subies aux lycée Betharam, des mesures, dont des décrets, ont été prises, et que cet établissement n'est pas le seul concerné. Des soupçons de violences sexuelles pèsent au moins sur 15 établissements en Loire Atlantique. Mais l'ampleur (56 dossiers en octobre) et la gravité des plaintes concernant le lycée Saint Stanislas ne peut rester sans un geste fort de la part de l'État : la résiliation du contrat d'association doit en être un.

Par ailleurs, d'autres établissements privés sous-contrat de l'académie, notamment en Vendée, continuent d'exercer en dehors du cadre défini par la loi et bénéficient, de ce fait, d'une certaine complicité de l'état et des collectivités territoriales puisqu'ils sont financés par l'argent public. La FSU a interpellé la Rectrice sur ce point en CSA A en mars dernier. Nous demandons que l'État résilie les contrats d'association avec ces établissements. l'État doit faire appliquer la loi avec rigueur et conformément aux obligations du contrat.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de notre attachement dans le service public d'éducation nationale.

Bernard Valin
pour la FSU

Bertrand Colas
pour la CGT

Anaïs Friou
pour SUD Education

Copie à Mme Katia Béguin, rectrice de l'académie de Nantes

Copie à M André Martin, vice-président de la région Pays de la Loire en charge des lycées et de la formation initiale.

Copie à M Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la région Pays de la Loire